



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi 16 octobre à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoint, Adrien BEL, Sandrine BOUCHEREAU, Valérie BOUCHAUD, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON

Secrétaire de séance : Sandrine BOUCHEREAU a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2023

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13

En préambule du conseil, Madame le Maire rend hommage à Dominique BERNARD, professeur de français au lycée Gambetta d'Arras, assassiné par un terroriste islamiste, et qui appelle une condamnation absolue. Aucune cause ne peut justifier une telle atrocité, ni une telle atteinte au respect de la vie. Trois ans après la mort de Samuel Paty, l'École et ses professeurs sont de nouveau agressés, parce qu'ils incarnent la transmission et la permanence des principes qui fondent notre Nation.

Devant ces événements tragiques, vécus douloureusement par notre pays, Madame le Maire souhaite rendre hommage au professeur disparu et affirmer notre volonté de voir éradiquer ce fléau du terrorisme islamique.

Nous exprimons notre soutien à sa famille, à ses proches, aux trois autres victimes, et à ses collègues d'Arras et de la France entière.

En ce début de conseil municipal, Madame le Maire propose que nous respections une minute de silence.

1. Délibération – Approbation du PV du CM du 4 septembre 2023

Le compte rendu de la séance du CM du 4 septembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération – Remboursement de frais à une agente municipale

Considérant que Madame Manuela TURPIN a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour l'achat :

- De matériel réservé aux activités périscolaires pour un montant de 61,52 €

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Madame Manuela TURPIN.

Il est proposé au Conseil Municipal de rembourser à Madame Manuela TURPIN la somme de 61,52 €, correspondant aux achats faits pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération – Décision modificative n°3

La prise d'une décision modificative du budget est rendue nécessaire pour les motifs suivants :

- Intégration des recettes de fonctionnement (27 202,33 €) :
 - Remboursements sur frais de personnel
 - Droits de stationnement
 - Dotations diverses versées par l'Etat
- Intégration des recettes d'investissement (34 800,99 €) :
 - Perception des taxes d'aménagement suite à autorisation d'urbanisme délivrées
 - Subvention « Transformation numérique »

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver en fonctionnement et en investissement les ouvertures et suppressions de crédits inscrites en annexe 1.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Délibération – Approbation de la modification simplifiée n° 3 du PLU

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et suivants et L.153-45 et suivants,

VU le plan local d'urbanisme approuvé le 13 novembre 2013, modifié les 17 novembre 2014, et 16 décembre 2019,

VU l'arrêté du maire n°2023-41 du 06/07/2023 engageant la modification simplifiée n°3 du PLU,

VU les courriers de Madame le Maire en date du 24 juillet 2023 notifiant le dossier de projet de modification n° 3 aux Personnes Publiques Associées ;

VU la délibération n°2023-49 du 4 septembre 2023 fixant les modalités de mise à disposition du public ;

Considérant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal ont disposé de l'intégralité des documents et informations dans la convocation ;

Il est rappelé au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles la modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU) a été engagée et à quelle étape de la procédure il se situe et les motifs de cette modification simplifiée.

Il est également rappelé que la procédure de modification simplifiée a nécessité la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie de Saint-Fiacre-sur-Maine conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme (du 13 septembre au 13 octobre 2023), mise à disposition durant laquelle une question, reçue le 13 octobre 2023, a été consignée au registre ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente séance est prêt à être adopté,

Après avoir entendu l'exposé de l'adjoint à l'urbanisme sur les éléments portant modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme :

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- D'indiquer que le dossier du PLU sera tenu à la disposition du public à la mairie de Saint-Fiacre-sur-Maine aux jours et heures d'ouverture,
- D'indiquer que, conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- D'indiquer que la présente délibération, accompagnée du dossier de modification n°3 du PLU approuvé, sera transmise en Préfecture au titre du contrôle de légalité,
- D'indiquer que la présente délibération produira ses effets juridiques à compter de sa réception par le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (premier jour de l'affichage en mairie, insertion dans un journal).

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération – Cession de parcelle à Madame Anne-Sophie POIRON

Le cabinet de géomètres-experts GE360 a transmis à la commune l'extrait de plan du document d'arpentage établi dans le cadre du projet de cession de la parcelle communale B 2072 (a) au profit de Madame Anne-Sophie POIRON.

Cet extrait a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

La parcelle communale B 2072 (a), intéressée par le nouveau bornage représente une surface de 19 m².

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter comme proposé le plan du document d'arpentage établi par le cabinet GE 360 ;
- d'accepter la cession d'une part du domaine public correspondant à l'emprise d'une place de stationnement à Madame Anne-Sophie POIRON afin de respecter l'article UC 12- STATIONNEMENT DES VEHICULES du règlement du Plan Local d'Urbanisme ;
- de désaffecter les parties du domaine public, section B 272 (a) et B 272 (b) ;
- de déclasser ces parties du domaine public dans le domaine privé communal ;
- d'accepter de céder ces parties du domaine privé communal au prix de 60 €/m² ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Il est précisé que les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Délibération – Signature d'une convention établie avec les consorts HERVOUET

Monsieur Pascal DABIN, adjoint à l'urbanisme informe le Conseil Municipal du projet de Monsieur Daniel HERVOUET de diviser en vue de construire les parcelles cadastrées 159 B n°1620-1621-1918-1919, pour une surface totale de 1 075 m².

Considérant que le terrain objet de la division n'est actuellement pas desservi par les différents réseaux ;

Considérant que les concessionnaires ne sont pas en capacité à la date de cette convention de répondre sur les travaux à engager, ni sur la date de réalisation, ni sur les coûts ;

Considérant que le réseau d'eau pluviale actuellement en place chemine sur une propriété privée cadastrée 159 B 587 et ne peut être repris pour la gestion des eaux pluviales du terrain divisé,

Vu le certificat d'urbanisme n° CU 044 159 23 A4001 refusé le 1er juin 2023 ;

Vu la DP de division 044 159 23 A2030 déposée le 4 août 2023 ;

En application de l'article L. 332-15 du code de l'urbanisme ;

Il est entendu que Monsieur Daniel HERVOUET devra déplacer sa conduite en privé pour venir se raccorder en tête du

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 octobre 2023

réseau nouvellement créé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec les consorts HERVOUET, engageant la commune à faire réaliser les différentes dessertes dont le coût devra être porté par les pétitionnaires.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Urbanisme : DIA et état des dossiers en cours

Aucune DIA à l'ordre du jour

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

8. Délibération – Clisson Sèvre Maine Agglo - Présentation du rapport d'activité 2022

L'article L5211-39 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-39,

Considérant le rapport d'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

Considérant les comptes administratifs 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexés,

Entendu la présentation de Madame le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Prendre connaissance du rapport retraçant l'activité 2022 de Clisson Sèvre et Maine Agglo ainsi que de ses comptes administratifs.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Points sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances) :

Mairie

- Réception des travaux tenue le 12/10. Quelques finitions sont à réaliser pour se mettre en conformité (1 mois maximum).
- Déménagement reporté courant décembre 2023
- Inauguration prévue en 2024

ADAP

- Quelques travaux restent à faire en régie avant de pouvoir prendre un arrêté de conformité au niveau de l'école.
- Demande du solde de la DETR 2016 effectuée auprès de l'Etat. En attente de versement.

Schéma vélo

- Quelques points sont encore à affiner (sens de circulation, validation giration).
- Questionnement sur le partage des frais à résoudre entre la commune et Clisson Sèvre Maine Agglo

Arrosage terrain de sports

- Point évoqué en réunion d'équipe.
- Demande de subvention pour l'étude à mener refusée par l'Agence de l'eau, le projet étant inférieur à 8 000 €.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés Vie Associative et Animation :

Aînés

- Sortie des aînés du 8/9. Moment festif et convivial
- Randonnée « semaine bleue » le mercredi 18/10, organisée en partenariat avec Château-Thébaud. Une collation sera préparée et mise en place sur Saint Fiacre (car du terrain de sport)

Vie communale

- Vendange communale du 17/9 : moment convivial. Davantage de participants que l'année dernière (notamment des nouveaux habitants)
- Pot de quartier rue d'Echichens le 15/10. Les riverains ont répondu présents à cette rencontre et une date a d'ores et déjà été calée pour l'année prochaine.

Restaurant scolaire

- Bon retour concernant la qualité des menus proposés.
- Moins de gaspillage alimentaire depuis la mise en place des 4 éléments

Rentrée scolaire

- Equipes des services municipaux (restaurant scolaire et périscolaire) stable.
- Première période scolaire déroulée sereinement.

Monsieur Pascal DABIN présente l'avancée des dossiers de la commission Travaux Urbanisme Environnement :

4 Place de l'Eglise

- Estimation du bien transmise par le négociateur immobilier de Laurent Dejoie.
- Réunion groupe de travail pour préparer la vente : 23/10 à 19h30.

La Métairie

- Travaux VRD réalisés par l'entreprise AUBRON-MECHINEAU.
 - o Travaux en cours et programmés jusqu'à mi-décembre → Préparation des lots pour qu'ils puissent être commercialisés. Vente prévue début 2024
- Prix de vente => rencontre effectuée avec le négociateur immobilier de Laurent Dejoie pour estimation => reste à déterminer si la commune gère la vente des parcelles.

Eglise

- Travaux de mise en lumière du dôme et réglages de l'éclairage du dôme prévus le 16/11.
- Inauguration prévue le 15/12 à 18h30, à l'occasion du vin chaud organisé par la municipalité.

Voirie

- Rue du coteau : quelques retours de riverains reçus fin de semaine dernière, date butoir étant fixée au 31/10.

- Campagne de Pata → réalisée en régie et par Baudry les 12 et 13/10.

10. Questions orales

Cédric Busson s'interroge sur la ligne directrice suivie dans le cadre de la rénovation énergétique de l'école. Rénovation ou mise à plat complète avec partie neuve ?

Le groupe de travail informe que la phase d'étude est toujours d'actualité et que rien n'est encore acté à ce jour. Le sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion d'équipe prévue le 18/11.

11. Points divers

Dates à retenir

Réunion SCOT	19/10 de 19h à 21h à Monnières
Commémoration du 11 novembre	11/11 à 10h30 suivie d'une remise de médaille d'un administré
Réunion d'équipe *	18/11/2023 (9h-11h30)
Conseil Municipal	20/11/2023
Conseil Municipal	18/12/2023
Vœux	12/01/2024 à 19h
Conseil Municipal	29/01/2024
Accueil des nouveaux habitants	02/02/2024 à 19h
Elections européennes	09/06/2024

**A l'ordre du jour*

- Bilan mi-mandat
- Étude arrosage du terrain de sport
- Étude école

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en préambule du conseil du 20/11, Jonathan Retière, chargé de mission Scot au niveau du Pays du Vignoble nantais, présentera la révision du SCOT de 19h30 à 20h30.

Madame le Maire informe également que dans le cadre de la mise en place du niveau 3 du plan Vigipirate (Urgence Attentat) du 13 octobre 2023, une communication visuelle a été affichée sur l'ensemble des bâtiments municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance
Sandrine BOUCHEREAU



